

laume IV a fait preuve de plus de noblesse de caractère que d'esprit pratique en renonçant au *placitum regium*, c'est-à-dire, au prétendu droit de prohiber les ordonnances papales et épiscopales qui ne lui plaisaient pas.

Il était ancré dans l'idée de l'Etat absolu, qu'il essaya de réaliser dans la nouvelle législation, et qui nous aurait certainement donné, au moment opportun, le Kulturkampf, si même il n'y avait jamais eu de concile du Vatican. Celui-ci, cependant, fut évidemment une cause secondaire et occasionnelle de sa politique de violence, car après qu'il eut mis en pleine lumière la juridiction souveraine et universelle du Saint-Siège, tous les hommes d'Etat absolutistes durent reconnaître que le temps de pêcher en eau trouble était fini, et que notamment ils ne pourraient plus, comme par le passé, jouer les évêques contre le pape, conclure avec eux des conventions secrètes ou leur appliquer la maxime : *divide et impera* (divise et tu commanderas); en un mot, exploiter leur dépendance civile ou leurs dispositions individuelles pour mettre leur autorité ecclésiastique au service d'une politique complètement étrangère ou même contraire à l'Eglise.

A son absolutisme d'Etat, Bismarck joignait un absolutisme personnel non moins intransigeant, qui s'acharna toujours à écraser ceux qui osèrent compromettre son influence. Et nous le voyons manifester, dans son entretien avec le chevalier VON SCHULTE, des ressentiments personnels qui le poussaient dans la même voie que ses raisons d'Etat.

Il garde rancune aux évêques de ce qu'ils n'ont pas répondu à ses avances au concile et va, dans son irritation, jusqu'à leur décocher une injure de bas étage que nous avons supprimée; il fait du ministre von Mühler un vrai mannequin, comme il attaquera plus tard, avec des reproches injustes, la mémoire du directeur de son département catholique; enfin la manière dont il s'étend sur l'ingérence des Radziwill dénote une autre animosité, qui devait être d'autant plus intense que cette famille princière était à l'abri des procédés employés contre d'autres adversaires, et ne pouvait être atteinte qu'indirectement avec l'Eglise catholique et la nation polonaise.

Mais si l'absolutisme du prince de Bismarck fut évidemment le père de la politique d'oppression à double face en Prusse, la mentalité qui se forma dans l'âme de la nation allemande pendant la guerre de 1870 en fut la mère.

En présence de la frivole provocation du gouvernement français, le sentiment national se réveilla, par toute l'Allemagne, plus puissant que jamais et unit ses peuples dans un même élan, avant que la

raison d'Etat n'eût amené leurs gouvernements à faire tous cause commune avec la Prusse. Ce noble et légitime enthousiasme ne suffisait pas, paraît-il, aux faiseurs de l'opinion publique, et pour remuer plus profondément les passions populaires, ils jetèrent sans mesure l'opprobre sur la France. On lança un faux-rapport, auquel tout le monde a cru jusqu'à l'apparition de l'histoire officielle de la guerre, sur les entrevues de l'ambassadeur Benedetti avec le Roi Guillaume à Wiesbaden; et la nation toute entière se sentit insultée dans la personne de l'auguste vieillard. L'envoi d'un régiment de Turcos à la frontière souleva la même indignation que provoqua naguère, parmi les Boers, l'emploi des Cafres par les Anglais; « c'était, clamait-on, une indignité et un outrage au droit des gens que d'utiliser un tel ramassis de sauvages contre des troupes civilisées ». Et l'expulsion des citoyens allemands, qui habitaient Paris, fut taxée de cruauté inouïe que rien n'aurait justifiée.

L'art aidant ainsi la nature, l'irritation nationale contre la France officielle se doubla de haine et de mépris pour le peuple français, « l'ennemi héréditaire » et, dès ses premiers succès militaires, l'Allemagne donna dans un nationalisme aussi outré que fut jamais celui de sa rivale.

Même les hommes les plus sensés et les plus calmes s'en ressentirent. Ainsi notre vieux directeur qui dans son stoïcisme imperturbable, put continuer sa leçon de Platon, au cours de laquelle il apprit la mort de son fils sous le drapeau sans trahir la moindre émotion, s'exalta, un autre jour, à la lecture du poème « Le cœur de l'Europe, c'est toi, ô Germanie », au point qu'il s'écria : « Et dire que ces Français se nomment la grande nation ! c'est nous autres, les Allemands, qui sommes la grande nation ! » Il ne se doutait pas que ce superlatif *absolu* était encore sur ses lèvres une expression de chauvinisme.

Le sentiment populaire en produisit bien d'autres et se manifesta surtout dans des chants d'une crudité renversante. Après le refrain : « Et toi, Napoléon, compagnon cordonnier », ce fut : « Qu'est-ce qui rampe là dans le bois ? Je crois que c'est Napoléon » « Assommez-le, Bonaparte, l'archic... ! un coup de lance dans la nuque qu'il en creve. » Un barde plus lettré chanta : « Qui va là ? C'est la grrrande nation ; c'est le crime sur le trône, la pourriture à ses côtés et la honte à sa suite... debout, Allemagne, pour la guerre sainte. » Et un autre, préluant plus expressément à la germanisation, apostropha en ces termes les « renégats » d'Alsace : « Quoique nous vous haïssions du fond du cœur, mes chers amis, sachez-le bien, nous ne vous lâcherons plus, et chacune de vos bourgades rede-

viendra allemande ; si vous ne voulez devenir citoyens allemands, du moins vous deviendrez *subjects* allemands ».

Le nationalisme était arrivé à son paroxysme, et, parmi les populations protestantes, il était de plus, étrangement dévoyé. Là, maint prêtre avait prêché « la guerre sainte » en faisant appel à la fureur luthérienne et, d'après les journaux, au premier rang, les feuilles de pasteurs, ce n'était pas tant la France et l'Allemagne que le Romanisme et le Germanisme, le Catholicisme et le Protestantisme qui étaient entrés en lice et dont l'avenir allait être décidé par les armes.

D'une guerre politique, on faisait une guerre de race et de religion, et tandis que, sur les champs de bataille en terre étrangère, nos guerriers luttaient, sans distinction de confession ni de nationalité, côte à côte, en vrais frères d'armes ; sur bien des points de la mère-patrie, on s'autorisait de leurs victoires pour proclamer, au mépris du vrai civisme, la supériorité du germanisme et du protestantisme.

Ce nationalisme outré et dévoyé continua d'être cultivé après la guerre ; il devint la note dominante des fêtes patriotiques, et Bismarck qui avait attendu, pour porter ses grands coups à l'Eglise catholique comme à la nation polonaise que « l'édifice du nouvel Empire fût sous toit », y trouva le solide point d'appui qu'il lui fallait pour appliquer le levier formidable de son absolutisme.

Nous eûmes donc d'abord le Kulturkampf (1872-1883), dont son auteur a dit plus tard qu'il a fait « couler des flots d'encre mais pas une goutte de sang », comme si les victimes de sa guillotine sèche ne comptaient pas.

Cette lutte acharnée contre l'Eglise catholique fut accompagnée, dès le commencement, de poussées antipolonaises ; et elle a, avec celles qui suivirent, tant de points d'attache que toute cette période nous apparaît comme la dernière et immédiate préparation de la germanisation à outrance.

En effet, cette époque nous donna déjà la loi sur l'emploi exclusif de l'allemand comme langue administrative et elle vit les premières manœuvres germanisatrices sur le terrain scolaire. Mais son importance, à notre point de vue, est encore plus grande par les tendances qu'elle favorisa et les situations qu'elle créa.

D'abord le germanisme s'accrut de plus en plus dans les débats politico-ecclésiastiques. Pour Bismarck il ne s'agissait, dans le Kulturkampf, que de la puissance de l'Etat, dont il voulait établir la suprématie sur l'Eglise, d'une manière effective.

Mais la plupart de ses partisans n'obéissaient qu'à leur faux

nationalisme et s'y cantonnaient : croyants ou incrédules, ils regardaient Luther pour le grand représentant du génie allemand et prétendaient « achever son œuvre », les uns, en faisant régner dans tout l'Empire la foi protestante, qu'ils appelèrent « foi allemande » (un député alla même jusqu'à invoquer « le bon Dieu allemand : *Was würde de deutsche Herrgott dazu sagen !*) les autres, les éclairés, en cherchant à « amener le catholicisme, c'est à dire les catholiques d'Allemagne, à la civilisation, telle qu'elle est issue du protestantisme ».

Ce germanisme qui s'aiguillait en s'exerçant contre l'Eglise Romaine au point de traiter les catholiques allemands en citoyens de seconde classe et de mettre en doute leur sentiment national, devait naturellement se tourner avec un redoublement d'apreté contre la nation polonaise aussi foncièrement catholique qu'attachée à sa nationalité. De fait, un député a déclaré, sans être contredit, que déjà pendant le Kulturkampf les coups étaient tombés deux fois plus drus sur les Polonais que sur leurs coreligionnaires allemands.

D'autre part, la persécution religieuse ouvrait la porte à la persécution des nationalités étrangères, car la liberté de la religion est la sauvegarde de toutes les autres, et celles-ci sont en danger dès que celle-là n'est plus respectée. Le radicalisme surtout, avec lequel on fit litière de toutes les garanties, même constitutionnelles, de l'Eglise catholique, aplanissait la voie au même radicalisme sur le terrain national, et du moment qu'il suffisait à Bismarck de prétexter un « danger clérical » pour faire passer toute une législation byzantine comme de l'eau la plus pure, il pouvait être sûr qu'en criant au « péril polonais » il serait encore applaudi par la majorité parlementaire et approuvé en haut lieu quand il répondrait aux Polonais qu'il ne donnait « pas un ficelein de toutes leurs allégations de promesses et de paroles royales ».

De plus, certaines lois et ordonnances administratives forgées contre l'Eglise étaient de nature à servir les tendances germanisatrices. Le clergé, baillonné pour la défense des intérêts de la catholicité par le fameux « paragraphe sur la chaire de vérité », l'était par là-même aussi pour la revendication des droits de la langue maternelle, car qu'aurait-il pu dire sans risquer d'être emprisonné « pour avoir parlé d'affaires de l'Etat de manière à compromettre la paix publique » ? Banni de l'école par la loi sur l'inspection scolaire et l'application qui en fut faite, le clergé se trouvait, en même temps, dans une situation précaire pour conserver aux enfants, dans leur union naturelle, la foi et la langue de leurs pères. Et malgré les pétitions de nos évêques et les interpellations de nos députés, il est

resté, pour l'enseignement scolaire de la religion, sous le régime que FALK a inauguré par son rescrit du 18 février 1876 :

« L'enseignement religieux réglementaire dans l'école populaire est donné par les organes que l'Etat appelle ou admet et sous sa surveillance. — L'ecclésiastique, admis à cette fonction, doit observer toutes les ordonnances des autorités scolaires, notamment par rapport aux livres de texte, à la distribution des matières, etc. — Le curé est censé représenter la société religieuse pour la direction de l'enseignement de la religion dans les écoles de sa paroisse, mais cette « direction » (que la Constitution a prévue sans la limiter) se réduit au droit d'assister aux leçons du maître, de faire à celui-ci des observations et de porter ses désirs comme ses plaintes à la connaissance des autorités scolaires de l'Etat; de plus, il ne peut l'exercer qu'autant que « sa conduite ne compromet pas les fins que l'Etat poursuit par l'éducation scolaire de la jeunesse. » Bref, l'Etat s'est réservé, en toutes choses, le dernier mot, et si maintenant il consent, en pratique, à des combinaisons qui facilitent la collaboration des organes de l'Eglise, il reste intransigeant dès qu'il s'agit de la germanisation depuis qu'elle est devenue une des fins qu'il poursuit par l'école primaire. Le mot de WINDTHORST lors du rétablissement de la hiérarchie s'est vérifié ici : *Habemus episcopum, sed in vinculis* (nous avons un évêque, mais entouré d'entraves), et lorsqu'une députation de quatre-vingts notables de la Posnanie se plaignit, le 10 janvier 1887, auprès de son évêque M<sup>gr</sup> DINDER de l'emploi de la langue allemande dans l'instruction religieuse des enfants polonais, celui-ci ne put que répondre : « Considérez que mes mains sont liées et que ce n'est pas de ma faute que mes efforts n'ont aucun succès ».

Enfin, dirons-nous avec le célèbre pédagogue Kellner (1), « ce fut un temps de trouble où bien des esprits devaient se révéler, et où le misérable arrivisme (*Strebertum*) voguait à pleines voiles sous le pavillon du sentiment national et de la fidélité à l'Empire. » Et, comme toujours dans de pareilles situations, la délation fit florès; il se forma même, déjà alors, une « Association Allemande », communément appelée, d'après son fondateur, le *Konitzerverein*, pour épier et dénoncer les fonctionnaires qui manqueraient de « sentiment national ».

Sous tous ces rapports, le Kulturkampf prépara la voie à la politique de germanisation.

Le Chancelier de fer s'était lancé dans la guerre contre l'Eglise avec la volonté bien arrêtée d'aller jusqu'au bout, et lorsqu'il crut

(1) *Kellners Lebensblätter*, p. 539.

avoir suffisamment pourvu son arsenal de nouvelles lois, il déclara : « Désormais, tant qu'il me sera donné de vivre, je contribuerai à ce que la lutte, dans laquelle nous avons été contraints de prendre, pendant un temps, l'offensive, soit continuée par nous d'une manière défensive, et j'abandonnerai l'agression à l'éducation scolaire et à la politique » (16 avril 1875).

Mais après l'attentat Nobiling, qui lui valut le mot d'ordre de l'Empereur : « Je veux que la religion soit conservée au peuple », il commença à comprendre que la campagne ne pouvait continuer comme il l'avait commencée, ni surtout comme ses collaborateurs l'avait faite.

Le bas clergé restait fidèle aux évêques comme ceux-ci au pape; le Centre, vrai représentant du peuple catholique, était devenu une « tour inébranlable »; le Vieux catholicisme, tant choyé, ne réussissait pas plus que le catholicisme d'Etat, et le socialisme, qui faisait des progrès inquiétants dans les provinces protestantes, avait toutes chances d'accaparer les populations qu'une prolongation du Kulturkampf pourrait détacher de l'Eglise Romaine.

Ce fut, comme il l'a déclaré lui-même, pour avoir les mains libres contre le socialisme, « ce nouvel ennemi » qui venait de surgir sur ses derrières, mais certainement aussi en vue de se ménager l'appui du Centre dans l'avenir, que Bismarck se décida, non pas à rebrousser chemin, mais seulement à entrer dans la voie praticable d'une entente avec le Saint-Siège. Et comme le nouveau pape, le pacifique Léon XIII, lui bâtit un pont d'or par ses avances et ses concessions, il ramena enfin, en 1883, la législation à un état qui permettait de nouveau un fonctionnement tolérable de la hiérarchie catholique en Prusse.

Bismarck jugea qu'il ne compromettrait en rien le succès de sa guerre contre les socialistes s'il poursuivait, en même temps, avec plus de vigueur, sa politique d'oppression à l'égard des Polonais, et sans leur laisser le temps de respirer, il déclencha contre eux une persécution nationale d'autant plus violente qu'elle concentra les haines allumées dans le Kulturkampf sur un champ moins étendu.

En principe, Bismarck n'était pas plus antipolonais qu'il ne fut anticatholique, et personne n'a mieux que lui proclamé le droit des nationalités. « Les nationalités, a-t-il dit, existent de par Dieu; quiconque donc veut anéantir une nationalité pèche contre Dieu, et un gouvernement qui prendrait de pareilles mesures, ne serait plus un gouvernement chrétien ». Mais, voilà, il se trouvait en présence du « péril polonais » et devait bien prendre ses précautions pour le

conjurer. Ce que nous appelons persécution de la nationalité polonaise ne fut, à ses yeux, que la défense légitime de la patrie allemande.

Que penser de ce fameux péril, l'unique fondement avoué de toute cette politique.

C'est d'abord un phénomène psychologique assez curieux que l'homme qui ne compta que sur « le fer et le sang » pour trancher la question allemande, se soit montré alarmé par des « tendances » en l'air qui n'étaient, en vérité, que l'idée platonique autant que chimérique que le royaume de Pologne renaîtrait un jour de ses cendres sans que les Polonais eussent à se donner la peine de le relever. Il n'a pu rien citer qui donnât corps à cette idée, « pas un seul fait concret », disait encore le 20 mars 1890, le prince Radziwill, rien non plus qui ressemblât, même de loin, aux manifestations des pangermanistes et des irrédentistes en Autriche, mais seulement des excès de langage individuels sous l'étreinte du Kulturkampf, désavoués par les notables et le gros de la nation polonaise et que la loi commune suffisait à réprimer. Nous ne trouvons pas davantage le moindre fondement matériel à ses craintes. En Autriche, loin d'être un péril, les Polonais sont un des plus fermes soutiens de la dynastie et de l'Etat, et la Russie, qui, lors du démembrement de la Pologne, s'est adjudgé la part du lion, a prouvé suffisamment qu'elle est de taille à la maintenir dans la sujétion la plus complète. Dans ces conditions, trois millions de sujets polonais, répandus sur nonante cinq mille kilomètres carrés d'ancienne terre polonaise, où déjà les principales villes sont à moitié allemandes, ne peuvent constituer aucun danger réel pour l'intégrité de la Prusse avec ses vingt-huit millions d'habitants, sa double armée de soldats et de fonctionnaires et l'appui certain de tous les gouvernements et citoyens allemands de l'Empire qui estiment avec raison que le bien général défend de revenir sur le fait du partage de la Pologne quel qu'injuste qu'il ait été à l'origine. Seule l'oppression pourrait créer un vrai danger pour le cas d'une guerre avec l'Autriche ou la Russie en faisant préférer la domination de l'antagoniste.

Quant aux « progrès gigantesques de l'élément polonais en Posnanie et dans la Haute-Silésie, » que Bismarck releva déjà en 1873, il est à remarquer (1) que, dans presque toutes les villes, les Allemands avaient la majorité au Conseil municipal et, là où ils étaient en plus grand nombre, la totalité même des sièges ; ce qui prouve qu'au

(1) D'après Georges WAGNER : La furie polonaise (*Der Polenkiller*. Leipzig, Verlag von Friedrich 1899).

point de vue économique, ils tenaient le haut du pavé grâce à leur industrie et à l'appoint que leur apportait le fonctionnarisme. Il ne s'agissait donc que du progrès numérique de la population ouvrière qui trouvait sa limite naturelle dans le besoin de bras et qui était d'autant moins dangereux que, d'après la statistique générale, l'augmentation de la population allemande de toute la Prusse surpassait de 3 % l'augmentation de la population slave. Si le gouvernement s'était contenté d'arrêter, comme il en avait le droit, l'immigration étrangère, il aurait pu, en toute sécurité, laisser la population polonaise se développer dans son originalité sur sa terre natale : son trop plein, quel qu'il fût, se serait insensiblement écoulé dans les provinces allemandes et s'y serait germanisé aussi fatalement que naturellement dans deux ou trois générations.

Aussi ce n'est pas dans ce que Bismarck a dit, mais plutôt dans ce qu'il n'a pas dit que nous trouvons la vraie cause et la clef de sa politique antipolonaise. L'Etat moderne, qui a eu en lui un de ses plus conséquents représentants, prétend atteindre avec sa domination immédiatement tous les individus qui lui appartiennent ; il ne s'arrête pas même aux père et mère, comme à un intermédiaire nanti de droits indépendants entre lui et l'enfant ; à plus forte raison ne souffre-t-il pas que d'autres sources autonomes d'influence viennent s'interposer entre le gouvernement et ses sujets. Or, à ce point de vue, nous comprenons que Bismarck se soit offusqué d'un contingent si important et si compact de citoyens de nationalité étrangère, qui aboutissait à une influence politique très réelle de la noblesse polonaise, et nous entrevoyons, en même temps, comment il concilia son système d'oppression avec son principe du droit divin des nationalités : sa politique ne tendait pas directement à détruire la nationalité polonaise mais seulement à la disloquer, à l'émietter et à la réduire au rôle d'une quantité négligeable dans la vie publique et sociale.

Tout autres furent, dès le principe, les mobiles et les visées de beaucoup de souteneurs de cette politique.

Il y eut parmi eux de vulgaires égoïstes qui ne songeaient qu'à faire leur carrière ou leur pelote aux dépens des Polonais ; des types d'une outrecuidance spécifique, dont Bismarck, qui méprisa les hommes autant qu'il en fut adulé, a dit en termes trop généraux : « Le Prussien est hautain (*gross schnauzig*) ; quand on lui donne le » droit de l'être à l'égard de l'étranger, on peut, à l'intérieur, faire » de lui ce qu'on veut » (2) ; des bureaucrates pour qui, d'ores et déjà,

(2) Revue Allemande. « Coup d'œil rétrospectif sur ma vie » par GRÜNER, ancien sous-secrétaire d'Etat.

il était entendu que c'est aux administrés à se mettre au diapason des administrateurs; des idéalistes du nationalisme, qui ne reconnaissent aucun droit d'existence aux minorités nationales et enfin des fanatiques du protestantisme qui trouvaient l'occasion favorable pour décatoliser le pays. Tous ces éléments hétérogènes entrèrent en campagne sous le drapeau du Teutonisme, que portait l'absolutisme d'Etat, et l'on peut juger de leur bonne foi par leurs journaux, même les plus importants, qui condamnaient en Russie des mesures moins incisives que celles qu'ils prônaient ou sollicitaient en Prusse. Dans deux articles-feuilletons de 1885, la *Gazette de Cologne* déclarait ne pas comprendre « qu'on puisse voir un danger pour la nation russe dans le maintien de l'enseignement de la langue allemande dans toutes les classes des lycées »; elle opinait qu'en prenant le russe pour langue véhiculaire, « l'enseignement de l'histoire ne peut produire qu'un savoir machinal » et posait en thèse que « ce qu'il importe d'enseigner à l'école d'une manière fructueuse et pleine de vie, ne peut être présenté aux élèves que dans leur langue maternelle. » La *Gazette de la Croix* disait : « Seul un reste de pudeur en face du monde civilisé empêche encore la russification de l'université de Dorpat. » La *Gazette Nationale*, qui publia en 1885 une foule d'articles sur l'oppression de la langue allemande dans les provinces baltiques, trouvait que la russification des écoles rurales équivalait à « l'extirpation de la nationalité allemande » et elle traita le curateur KAPUSTIN d'Hérostrate. Enfin, le *Messenger de l'Empire* y vit « uniquement un moyen pour anéantir l'église évangélique » et parla de « parjure »...

Bismarck n'en voulait qu'aux Polonais. Il avait écrit, au cours des préliminaires de la paix avec le Danemark que « la crainte des Danois de Schleswig d'être opprimés dans leur langue et leurs écoles n'était point fondée » et, ce qui est plus important, il ne pouvait considérer comme une puissance ces minuscules populations de Danois (150.000), de Lithuaniens et de Masures ou Polonais protestants (150.000), de Wendes (75.000), de Moraves (60.000), de Frisons, de Hollandais et de Wallons, qui, toutes ensemble, atteignaient à peine le demi million, n'avaient entre elles aucune liaison ethnographique ou géographique et étaient en train de diminuer plutôt que d'augmenter.

Mais le nationalisme qu'il déclencha ne s'arrêta point à ces calculs. Dans une plaquette de l'époque sur « la langue véhiculaire dans les écoles bilingues », Guillaume SKRODZKY attribue au manque d'amour des instituteurs pour la langue allemande « le fait que le procès si naturel et si légitime de la germanisation des contrées

limitrophes marche d'une allure trainante et ne s'accomplit que lentement ».

Le zèle pour un idéal qui coïncidait avec l'intérêt personnel ne pouvait longtemps faire défaut. Dans toutes les administrations, on se mit à l'œuvre pour « amener les populations de langue étrangère à la civilisation allemande. » Sur le terrain scolaire en particulier, les ordonnances des régences furent bien souvent devancées et ensuite dépassées, dans la pratique, par les instituteurs; et, appuyé sur les rapports des autorités subalternes, le gouvernement général finit par poser le principe que « l'école primaire n'a pas à cultiver la langue maternelle locale, mais uniquement la langue allemande » (1889).

De tous les inconvénients d'un pareil système, un seul fut jugé digne de considération : le préjudice qui pourrait en résulter pour la religion dans les contrées protestantes. En conséquence, les Lithuaniens et les Masures purent conserver, dans une mesure qui aurait satisfait tout le monde, l'enseignement scolaire de la langue populaire, tandis que les autres minorités nationales en furent privées.

C'est ainsi qu'à la suite de la politique antipolonaise de Bismarck, mais plutôt par un effet de l'ultranationalisme allemand, nous eûmes la germanisation à outrance universelle.

#### IV.

### Préparation de la germanisation à outrance dans la Wallonie pendant le Kulturkampf.

En Wallonie, comme dans les provinces polonaises, le Kulturkampf prépara le terrain pour la germanisation à outrance, quoique, sous un rapport, d'une manière toute particulière.

Par un heureux concours de circonstances, ce petit coin perdu de la Prusse ne fut pas le théâtre de scènes émouvantes comme il s'en produisit ailleurs pendant cette persécution. Les Lazaristes, les seuls religieux établis à Malmédy, quittèrent le Punctum (1) sans tambour ni trompette, et leurs œuvres, une congrégation d'hommes et une de jeunes gens, étaient trop peu importantes pour causer beaucoup de bruit en croulant. Ce ne fut que beaucoup plus tard, en 1878, qu'on congédia les Filles de la Croix qui dirigeaient l'école

(1) Ce bâtiment, aménagé en couvent, a été construit pour servir de séchoir de cuirs au rez-de-chaussée et de salle de danse en haut; son nom vient de la spirituelle inscription qui ornait jadis sa façade : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci*. (Celui-là enlève tous les suffrages qui sait unir l'utile à l'agréable. HORACE).

des filles et l'orphelinat, et elles furent remplacées, en majeure partie, par des personnes de la ville, trop heureuses de trouver un emploi sans avoir à se séparer de leurs familles. Enfin, la paroisse de Robertville, qui devint vacante en 1877, fut, à proprement parler, l'unique qui fit l'expérience des lois draconiennes qui empêchaient l'administration des sacrements, et encore n'y vit-on jamais, comme en tant d'autres endroits, les gendarmes aux trousses des prêtres qui allaient en secret administrer les moribonds. Durant tout le temps où il ne s'agit que du conflit politico-ecclésiastique, il n'y eût pas un seul procès pour contravention aux lois dites de mai, car M. le vicaire D<sup>r</sup> SCHNEIDER, ayant été accusé du chef d'abus de la chaire à cause d'un sermon sur « les cinq plaies de l'Eglise », en 1875, fut mis hors cause, dès qu'il en eût publié le texte.

Mais si la Wallonie ignora les rigueurs du Kulturkampf, elle ne connut pas davantage les luttes politiques qu'il suscita. Du moment que le libéralisme devint servile et persécuteur, il perdit tout attrait pour les Malmédiens, et ses chefs de files, qui, jusque-là, l'avaient fait prévaloir dans toutes les élections, passèrent au parti du Centre, « refuge de leurs idées libérales ».

Les principaux citoyens, étant d'accord et n'ayant absolument rien à craindre du « micmac » que les hommes du gouvernement pouvaient mettre sur pied contre eux, ne comprirent pas malheureusement que le temps du régime patriarcal allait finir et ne se soucièrent ni peu ni prou de former énergiquement le gros du peuple à la vie politique. Il y eut bien, aux premiers jours, une assemblée populaire à la Bellevue dans le but d'introduire l'Association dite de Mayence, mais là même les organisateurs recommandèrent aux orateurs d'être brefs, ainsi que l'un de ceux-ci nous l'a dit en haussant les épaules, et comme l'Association mentionnée fut interdite bientôt après, ce qui, en somme, aurait pu être un bon commencement n'eut pas de continuation.

On resta sans ombre d'organisation et on ne convoqua plus d'assemblée populaire. Les élections se préparaient au dernier moment « en petit comité », et les patrons suffisaient à en assurer le succès en envoyant leurs ouvriers à l'urne avec le bon bulletin. Les journaux étrangers pénétraient trop peu dans le peuple pour l'éclairer convenablement, et quant à la presse locale, *La Semaine*, n'était qu'une feuille hebdomadaire du plus petit format, et si, en 1880, il lui surgit un concurrent dans *l'Organe*, ce ne fut pas pour faire mieux ou même autrement, mais uniquement pour des raisons personnelles se rattachant à la fameuse question de la bascule des tanneurs.

Ainsi, dans notre Wallonie, il n'y eut rien, absolument rien de ce qui, dans les autres contrées du Royaume, électrisa les populations catholiques et les fit parvenir, en peu de temps, à l'âge mûr de la vie politique. Aussi, durant ces années de haute lutte, la population wallonne mijota si bien dans les cancons de petite ville, les questions d'intérêt personnel et les rivalités des sociétés d'agrément que sa cohésion en souffrit et qu'il en résulta pour beaucoup l'état d'âme qu'un néologue a désigné par le mot de « muffisme », c'est-à-dire, l'oubli des intérêts d'ordre idéal dans la recherche des avantages matériels, et du bien général dans la poursuite d'intérêts particuliers. Nous n'en citerons pas d'exemple, voulant éviter les personnalités, mais nous affirmons, en connaissance de cause, qu'en ce temps plus que jamais, des personnes privées et des corporations ont motivé ou excusé leurs actes et omissions avec les formules de l'égoïsme : « Chacun pour soi » et : « Il faut planter une chandelle au diable ».

Ce que cela signifiait pour l'ère de germanisation, qui allait s'ouvrir, nul ne l'a si bien compris que le vieil abbé ROBERT, dont la voix fut pour toute une génération le plus bel ornement de l'église paroissiale. Au début des premières manœuvres germanisatrices, un soir d'automne que nous nous promenions ensemble sous les tilleuls de la place de Rome, il me dit : « On prétend que la germanisation n'avancera pas ; vous verrez qu'elle avancera, et pour cause ; j'ai constaté un grand changement dans le caractère du peuple, ce n'est déjà plus le vieux caractère wallon ».

D'une manière plus directe et immédiate quoique toujours négative, la germanisation fût préparée par la loi du 11 mars 1872 sur le contrôle de l'enseignement primaire, et les ordonnances qui s'y rattachèrent ; car par là l'école fut soustraite à l'influence du clergé, qui avait été de tout temps un soutien aussi éclairé que respectueux du particularisme légitime des Wallons.

En 1874, M. le curé LIÉLY de Robertville, homme hors ligne par la noblesse de son caractère, l'étendue et la profondeur de son savoir, et son goût remarquable pour les lettres et les arts, se vit destituer, sans allégation d'aucun motif, de ses fonctions d'inspecteur des écoles du Cercle, qu'il avait remplies avec dévouement et sans traitement pendant quarante-quatre années. Nous avons sous les yeux le brouillon de la lettre qu'il adressa avec les archives réclamées (1) au Landrath von BAICH, à la candidature

(1) 44 fascicules d'actes de sa propre administration et 2 seulement de celles de ses prédécesseurs Wels de Bellevaux (1816-1826) et d'Otalmont de Malmédy (1826-1830).

duquel il s'était vivement intéressé, ayant eu ses deux frères pour élèves. Ce n'est qu'une simple notification de l'envoi, mais l'écriture à grands traits raides et massifs, qui contraste si singulièrement avec sa belle écriture courante, apparaît, même à celui qui n'est pas graphologue, comme un reflet de sa profonde indignation en présence d'un procédé qui rappelle le mot de Schiller : « Le More a fait son ouvrage ; il peut s'en aller ».

M. le curé MONTZ de Malmédy, également inspecteur du Cercle, subit le même sort, après avoir eu la malchance de rencontrer le Landrath à Francorchamps en conduisant une députation auprès de l'Evêque à Cologne. Et tous les ecclésiastiques de la Wallonie, qui avaient eu jusque là l'inspection scolaire locale, se la virent retirer sans autre forme de procès, à l'exception de quatre, jugés inoffensifs, parmi lesquels l'un, ignorant le premier mot d'allemand, n'avait jamais lu aucun rescrit de la régence, tandis qu'un second entremêlait constamment l'allemand, le français et le wallon dans un merveilleux pot-pourri.

Ce n'était pas encore assez. En vertu d'un rescrit ministériel du 18 février 1876, les prêtres relevés de l'inspection locale furent exclus de l'enseignement religieux réglementaire dans les écoles ; à Malmédy on étendit, dans la suite, cette mesure même aux vicaires du curé, et nous avons entendu M. WILLEMS raconter, comment, un beau jour, il avait trouvé l'inspecteur posté à la porte de l'école pour lui en interdire l'entrée (1). Enfin les autorités scolaires déclarèrent que « le dimanche, l'enfant appartient à sa famille », et les maîtres d'école cessèrent aussitôt de surveiller les écoliers aux offices, bien que cela ne fût aucunement défendu.

Le clergé avait perdu toute influence sur l'école, et comme les autorités communales n'en conservèrent pas davantage, nous eûmes de fait l'école d'Etat obligatoire, où la politique commanda la pédagogie. Le conseil municipal alla encore plus loin et, dans l'arrangement qu'il conclut avec le gouvernement en 1875, il abdiqua tous ses droits sur l'organisation interne du progymnase.

\* \* \*

Le point de départ des mesures positives pour la germanisation de la Wallonie fut l'ordonnance ministérielle du 28 août 1876, qui prescrivit l'application de la loi sur la langue officielle, c'est-à-dire, l'emploi exclusif de la langue allemande dans toutes les administrations, avec la seule restriction qu'on pourrait encore pendant cinq

(1) *Schulthur*, ce qui pourrait être tout aussi bien la porte d'une classe.

ans se servir, dans les communes rurales, de la langue française pour les délibérations orales des commissions scolaires, des conseils communaux et des assemblées communales, privilège qui après une prolongation quinquennale, cessa en 1886.

Le conseil municipal de Malmédy, imitant de Conrart le silence prudent, continua tout bonnement de délibérer comme par le passé, et ce qui caractérise encore mieux l'ordonnance en question comme mesure d'oppression, c'est que 14 ans après, en 1890, le nouveau bourgmestre déclara, à la première séance qu'il présida, qu'il dirigerait les débats en allemand mais en donnant les éclaircissements nécessaires en français.

Il est probable que la régence d'Aix-la-Chapelle donna aussitôt le branle-bas à la nouvelle action germanisatrice de l'école, car nous voyons, bientôt après, le D<sup>r</sup> ZILLIKENS, premier inspecteur laïque des écoles de tout le Cercle (1875-1877), faire des essais avec la méthode « bonne d'enfants » préconisée dans la plaquette de G. SKRODZKI.

Voulant démontrer, comment on pourrait se passer, des termes français, dans l'enseignement de l'allemand, il se mit un jour à expliquer la notion des mots « long » et « court » et parvint en fin de compte, à obtenir d'une fillette la réponse qu'elle avait les cheveux longs, mais lorsque, touchant les siens, il demanda comment ils étaient, l'enfant répondit par un mot qu'il n'avait ni expliqué ni attendu : le nom de leur belle couleur rousse ! Cette petite mésaventure, qui nous fut contée avec d'autres par un homme sérieux, était bien faite pour prouver à l'inspecteur que la voie, qu'il proposait pour amener les élèves à l'intelligence des termes allemands, n'était pas seulement la plus longue mais encore la moins sûre. Quoiqu'il en soit, nous avons d'autres raisons de croire qu'il désapprouva dans son for intérieur la germanisation artificielle, et que ce fut aussi pour ce motif qu'il demanda à être placé dans le cercle d'Eupen, où il a été entouré d'estime et de sympathies.

Le D<sup>r</sup> Quirin ESSER, son successeur (1877-1902), déclara, à la première conférence des instituteurs qu'il présida, qu'on s'en tiendrait provisoirement à l'ancienne méthode, et nous croyons qu'il l'aurait maintenue plus longtemps, si le baron VON DER HEYDT n'était venu l'année suivante comme Landrath à Malmédy.

Au commencement de l'année 1878, ces deux Messieurs vinrent avec un Conseiller et un Architecte de la régence faire une révision à la *Fraternité*, société ouvrière que le D<sup>r</sup> SCHNEIDER avait fondée quelques années auparavant.

Nous y donnions un cours professionnel d'arithmétique et de géométrie, naturellement en français, et lorsque les réviseurs nous

demandèrent pourquoi nous ne le faisons pas en allemand, nous répondimes que cela ne pourrait se faire qu'au détriment du cours. Alors l'Architecte de la Régence, qui était en train d'examiner un cahier, releva la tête et prononça gravement cette sentence : « Il faut amener les élèves à penser en allemand ». A notre avis, ce n'était pas là la pierre philosophale, car nous savions d'expérience que, pour penser dans une autre langue que celle de son entourage social, il faut des connaissances qu'on ne peut attendre d'un jeune artisan après l'école primaire, où il n'a fait, en somme, que répéter ce qui lui a été dit de langues étrangères ; mais ce nous fut une révélation des intentions de la Régence et la première comme la plus nette expression, que nous ayons entendue, de l'idée qui allait dominer la politique scolaire en Wallonie.

Cette année même, on opéra déjà quelques changements dans l'enseignement primaire, et, entre autres, on substitua l'histoire sainte allemande (1) à l'histoire sainte française sans le concours de l'autorité ecclésiastique et sans que les prêtres, qui avaient conservé l'inspection locale, y fissent attention.

L'année suivante, on fit de même avec le catéchisme, qui jusque là avait été celui de Liège ; les instituteurs SCHAECHT de Malmédy et HOURANT de Ligneuville élaborèrent une nouvelle distribution détaillée de toutes les matières à enseigner, y compris la religion, et ce nouveau plan (*Pensenvertellung*) fut simplement donné à copier aux autres instituteurs. Cette fois cependant la chose fut ébruitée, et elle était déjà de notoriété publique, lorsque *La Semaine*, dans son numéro du 14 juin 1879, nous donna cet échantillon d'information locale :

Une nouvelle des plus graves nous est venue de Berlin comme un coup de foudre. *La Germania*, dans son supplément du 9 juin, rend compte d'un projet d'enseignement nouveau du catéchisme dans nos écoles élémentaires.

Dès le 10 juin, le clergé de la partie wallonne du décanat de Malmédy s'était réuni en conférence à ce sujet. M. le recteur DETHIER de Faymonville fit très justement observer que la mutilation de la doctrine chrétienne dans le nouveau plan n'était que la conséquence de l'introduction arbitraire du catéchisme allemand dans nos écoles et proposa de protester en première ligne contre cette dernière innovation qui était déjà un empiètement flagrant sur le

(1) L'histoire sainte d'ALLEKER (1877), dont l'autorité ecclésiastique avait approuvé l'impression mais non l'emploi dans l'enseignement officiel, et qui fut d'ailleurs abandonnée bientôt après comme trop savante même pour des écoles allemandes.

droit de l'autorité ecclésiastique. Mais ses confrères opinèrent qu'il valait mieux, vu les circonstances, s'en tenir, pour le moment, au premier grief, auquel le gouvernement ne pourrait s'abstenir d'apporter remède, et l'on adressa, séance tenante, la protestation suivante à l'inspecteur des écoles du Cercle.

Monsieur le Docteur,

Les membres soussignés du clergé de la partie wallonne du décanat de Malmédy regardent comme un impérieux devoir de remettre entre vos mains la présente protestation.

Nous avons appris qu'avec votre approbation le catéchisme de l'archidiocèse a été mutilé, à l'usage des écoles de nos paroisses, par un choix arbitraire opéré dans tous ses chapitres : on a maintenu certaines questions et on en a exclu d'autres entièrement de l'enseignement scolaire.

Contre ces changements, voire ces mutilations du catéchisme approuvé par l'autorité ecclésiastique de l'archidiocèse nous protestons solennellement pour les motifs suivants :

1° Ce procédé fausse la doctrine de l'Eglise puisque par là certains points de la foi sont présentés et considérés par une autorité incompétente comme fondamentaux et essentiels, tandis que d'autres sont biffés comme étant sans importance ou de moindre conséquence.

2° Pareil procédé est diamétralement opposé aux prescriptions positives de l'Eglise....

3° La Constitution prussienne, dans son article 24, garantit formellement à chaque culte la direction de l'instruction religieuse, et cette direction exclut nécessairement, en première ligne, le choix arbitraire des vérités de la foi qui doivent être enseignées à l'enfance. Même après l'émanation des lois dites de mai, Son Excellence, M. le Ministre des cultes a toujours expressément reconnu ce droit de direction dans tous ses rescrits officiels et, entre autres, dans sa réponse à M. le curé de S. Maurice à Breslau (6 déc. 1876), où il déclare : « que, conformément à la nature de la chose, toute garantie possible doit être accordée aux sociétés religieuses par rapport aux matières qui font l'objet de cet enseignement ».

Le bien-fondé de la présente protestation ressort avec évidence des exemples suivants... [suivait une liste de questions biffées.]

Ce serait manquer aux devoirs les plus sacrés de la conscience vis à vis des âmes dont la garde nous est confiée que d'observer le silence en présence d'une aussi criante violation des droits de l'Eglise. Nous ne reconnaissons qu'à l'Eglise seule et aux organes dépositaires de ses pouvoirs le droit de diriger l'enseignement de la religion et de faire des règlements concernant les articles de foi :

En publiant cette protestation, *La Semaine* ajouta :

C'est toujours cette vieille question de l'enseignement de la langue française. Cependant tous les pédagogues sont d'accord que, dans l'enseignement, il faut procéder du connu à l'inconnu. Or, comment vouloir enseigner l'allemand sans commencer par le français dans des écoles composées exclusivement d'enfants wallons ? Comment vouloir leur enseigner le catéchisme dans une langue inconnue ? Comment vouloir leur faire apprendre et déclamer des prières allemandes qu'ils ne comprennent pas ! Que sauront ces enfants quand ils quitteront l'école pour vivre dans une famille française. Nous comprenons qu'ils doivent apprendre l'allemand, que c'est absolument nécessaire, mais ils n'y viendront qu'après avoir passé

par la langue française. Interrogez les professeurs du gymnase et demandez-leur si leurs élèves, qui ne savent pas le français, connaissent l'allemand ? Demandez-leur si ce n'est pas là une des causes principales de la faiblesse des études et des indicibles embarras dans lesquels ils se trouvent et épuisent leurs forces ? Cette question du catéchisme, nous voulons l'espérer, n'est pas venue directement, mais indirectement par suite du système général de l'enseignement. Mais enfin il faut que les parents aient tout apaisement, et c'est une de ces questions de conscience sur lesquelles un catholique ne peut transiger, et tous les enfants de l'Eglise doivent remercier notre clergé d'avoir fait son devoir.

Le samedi suivant (21 juin), *La Semaine* porta une déclaration de l'inspecteur qui accusait le clergé d'avoir « dénaturé la vérité », car, prétendait-il, « dans toutes les écoles de la Wallonie, le catéchisme entier avec son plein contenu doit être enseigné et appris, avec la seule différence que, pour les écoles rurales qui n'ont qu'une classe, le choix des questions à apprendre mot à mot est nécessairement restreint ».

Dans la réplique qu'il publia au nom de tous les signataires de la protestation (5 juillet) et qui termina la joute à visière levée dans le champ clos de la publicité, le doyen repoussa cette accusation en faisant observer que « dans le plan qui avait été dressé, on ne trouvait qu'aux chapitres de la messe et de la communion la remarque qu'ils étaient « abandonnés à l'enseignement », et qu'on avait dû en conclure que les autres questions biffées devaient être aussi exclues de l'enseignement ».

L'inspecteur eut de plus la malchance de rencontrer un maladroit ami qui le mit encore plus à découvert en prenant sa défense dans la Gazette prussienne des maîtres d'école, publiée à Spandau. Dans sa naïveté, ce correspondant, qui avait été dans les coulisses, avoua qu'il était impossible de faire l'étude de tout le catéchisme allemand dans les écoles wallonnes et qu'on ne pouvait agir autrement qu'on n'avait fait pour l'histoire sainte allemande lors de son introduction.

Alors, ajoutait-il dans son article du 20 juillet 1879, on s'attendait à voir le clergé catholique de la Wallonie prussienne adresser à la Régence une réclamation contre cette innovation. Il n'en fut rien. Ne devait-on pas en conclure qu'il consentait au changement de langue véhiculaire, comme aussi à la réduction des matières à enseigner, et qu'il reconnaissait à l'Etat le droit d'établir des règles aussi pour cet enseignement ?

Comment concilier avec sa conduite d'antan le zèle excessif que le clergé déploie ces derniers jours ?

Répondons, en passant, que rien n'est plus facile : « Il n'est jamais trop tard de bien faire. » Mais le reproche n'en est pas moins mérité et, ce qui est pis, n'a point profité aux Malmédiens, qui ont continué de laisser créer des faits accomplis sans souci du proverbe :

Principiis obsta. Sero medicina paratur  
Cum mala per longas invaluere moras (1).

Entretiens, plusieurs notables de la ville avaient lancé, le 19 juin, un « Appel aux habitants catholiques des communes wallonnes » pour les inviter à se réunir, le dimanche suivant, à la Bellevue, afin de se prononcer contre la tentative d'enseigner la religion à l'école « selon une méthode arbitraire et infructueuse. » Et, ce qui dut paraître de bon augure aux germanisateurs, ils avaient eu soin d'ajouter :

Il ne s'agit que de l'enseignement religieux à donner à nos enfants dans nos écoles. En adhérant aux principes exprimés par le clergé dans sa protestation du 10 juin, nous agissons conformément aux intentions de Sa Majesté notre Empereur, qui, à plusieurs reprises, a indiqué comme un point essentiel, surtout de nos jours, que le peuple soit pénétré des principes de la religion.

Néanmoins, bien peu de citoyens assistèrent à l'assemblée, où l'on savait d'avance que la police serait largement représentée, et si les villageois n'y étaient accourus des coins les plus reculés de la Wallonie, *La Semaine* n'aurait jamais pu écrire dans son compte-rendu que « la salle était pleine comme un œuf ».

M. Romain DE CALL, à qui la présidence fut déferée, s'empressa d'annoncer qu'il n'y aurait qu'un seul discours pour exposer l'objet de l'adresse qu'on se proposait d'envoyer à la Régence et qu'ensuite on recueillerait les signatures d'adhésion. Ce fut M. le curé MONTZ qui parla.

Au cours de son allocution, l'orateur en vint naturellement à reconnaître la nécessité, pour les Wallons, d'apprendre l'allemand, et il eut seulement le tort de prononcer cette phrase, qui passa inaperçue pour la foule, mais dont le landrath souligna l'importance d'un signe de tête approbateur très marqué et remarqué :

Dans les autres branches, qu'on enseigne de l'allemand tant qu'on veut, mais que l'enseignement religieux continue d'être donné en français.

L'adresse fut signée, sans débats, par plus de trois cents pères de famille, ce qui n'est pas imposant pour une population de 9.000 âmes, ni même pour une ville de 600 feux, et elle se bornait à « l'adhésion pleine et entière aux principes exposés dans la protestation du clergé et à la demande que l'enseignement du catéchisme fût donné dans la langue française, la seule comprise des enfants de onze à douze ans ».

(1) Résister aux débuts. Le remède vient trop tard quand, par de longs délais, les maux se sont aggravés.

La plupart des signataires pensaient bien avoir manifesté en faveur du maintien de leur langue autant que de leur religion; usant de plus de précision, *La Semaine* termina son compte-rendu en ces termes : « Espérons que ces démonstrations du sentiment de foi catholique, qui anime nos populations wallonnes, seront appréciées par les autorités supérieures et que tout apaisement sera donné aux pères de familles »; mais, avec plus de motifs le correspondant malmédien de *La Gazette de Spandan* se gaussa de toute l'assemblée qu'il représenta comme un troupeau de Panurge. Quelque respect que méritent les bonnes volontés, à notre avis, ce fut là un jour néfaste pour la cause wallonne, et la modestie excessive dont on fit preuve, et que les rapports officiels mirent certainement en relief, ne put qu'encourager les germanisateurs. Aussi n'est-il pas étonnant qu'avant même qu'aucune réponse ne fût parvenue au clergé ou au peuple, la *Régence* avait fait un nouveau pas en avant dans la voie de la germanisation.

Aux vacances d'automne 1879, elle vanna le corps enseignant des écoles primaires de la Wallonie et ferma celles-ci, pour l'avenir, aux instituteurs wallons.

Parmi les « aspirants » wallons en fonction, un seul, Xhayet (de Weismes) à l'école de Burnenville, passa à l'école normale, où se trouvaient déjà deux autres Wallons : Jules Dehez (de Malmédy) et Martin Bodarwé (de Faymonville). Et tous trois purent se dire qu'ils ne seraient jamais placés dans leur petite patrie. Les autres : Lemaire (de Ligneuville) à Chôdes, Dieudonné Toussaint (de Sourbrodt) à Longfaye, plus tard aussi Théophile Delhez (de Malmédy) à Bruyère, reçurent leur congé. Quant aux instituteurs wallons diplômés et nommés définitivement, cinq furent transférés « dans l'intérêt du service » à des écoles allemandes : Jules Koch (de Faymonville) à Rodt près St-Vith, Louis Thunus (de Robertville) à Deidenberg, Joseph Wey (de Bellevaux) à Glöhn, Joseph Bodarwé (d'Ovifat) à Schoppen, et François Dethier (de Gueuzaine) à Lengeler. Il y aurait eu sûrement un sixième, si seulement on avait pu lui trouver une place équivalente au point de vue des revenus comme la loi le prescrit pour les changements qui se font « dans l'intérêt du service ». Les deux premiers sont morts et nous pouvons conter de leurs déboires ce qui ne compromet ni ne froisse aucun vivant.

Jules Koch reçut la notification de son changement l'un des derniers jours avant le commencement du semestre d'hiver. En vain, il demanda un délai; il dut partir sur le champ, et lorsqu'il arriva à Rodt avec sa famille, qui comprenait quatre jeunes enfants, il lui fallut acheter un hôte sur pied et le dépecer pour avoir de

quoi se chauffer; de plus, l'école n'avait pas de cave, et il trouva, un beau matin, toute sa provision de pommes de terre gelée.

Louis Thunus, d'une constitution au-dessous de la moyenne, cumulait, ce qui autrefois était assez fréquent et parfois même nécessaire, l'état de cultivateur avec celui d'instituteur. Ne pouvant abandonner, sans grandes pertes, sa maison et son labour, il laissa sa femme et ses enfants au village natal, et pendant onze ans, il fit naturellement à pied, et par tous les temps, pour passer le dimanche en famille, chaque samedi soir et le lundi avant la classe, les trois lieues qui séparaient son école de la demeure familiale. Un seul dimanche il manqua le rendez-vous, ayant dû rebrousser chemin à cause de la neige. C'était au-dessus de ses forces et, brisé avant le temps, il ne jouit qu'une année de sa pension de retraite prématurée.

La raffe que la Régence venait de faire parmi les maîtres d'école wallons émut profondément les villages qui en furent atteints, et ils envoyèrent bientôt une protestation signée de 537 manants indépendants, dont nous n'avons pu nous procurer que la version allemande annexée à l'original français. En voici la substance, qui montrera que les paysans comprenaient la situation mieux que les citadins et ne se faisaient, d'ores et déjà, plus aucune illusion.

Par une récente ordonnance de la haute Régence Royale, nos écoles ont été pourvues d'instituteurs qui ignorent ou du moins ne possèdent pas suffisamment la langue française. L'étendue de cette mesure nous a d'autant plus surpris que généralement les instituteurs déplacés n'avaient pas seulement passé leur examen mais jouissaient encore de notre entière confiance. Et nous avons dû en conclure que le changement opéré dans le personnel enseignant n'avait pas sa cause dans des raisons de personnes mais dans le principe avancé par M. l'Inspecteur scolaire du Cercle que « les écoles de la Wallonie ne doivent pas être traitées autrement que les écoles des districts allemands. »

Ce principe, s'il est mis en pratique, sera la ruine de nos écoles...

Quand nos enfants entrent à l'école, ils ne connaissent que le wallon, lequel ne diffère pas plus du français que le plat allemand du haut-allemand. Si donc l'enseignement leur est donné en allemand, le développement intellectuel qu'ils ont acquis jusque-là, est perdu (pour l'école), tandis qu'il devrait être la base de l'instruction scolaire.

Ensuite, pendant tout le temps que l'enfant recevra son instruction (exclusivement) allemande à l'école, il n'entendra, dans sa famille et dans les différents rapports de la vie, que son dialecte français; nous nous demandons ce que, dans ces conditions, le maître pourra bien lui apprendre?

Enfin, avec cette nouvelle méthode d'enseignement, l'enfant, après huit années d'école obligatoire, entrera dans la vie sans aucune connaissance solide et utile et, ce qui nous touche encore plus au cœur, dans les localités, où les ecclésiastiques sont exclus de l'école, et là surtout où il n'y a plus de prêtre, sans aucune formation religieuse. Et, dans la suite, les connaissances acquises dans l'allemand avec le nouveau système se rédui-